

seulement à notre entreprise d'État, mais au système de radiodiffusion tout entier, tant public que privé.

Permettez-moi, au stade du projet de résolution, de signaler un éditorial paru le 5 juillet 1966 dans le *Journal d'Ottawa* qui explique clairement le problème. Je laisse les membres du comité réfléchir sur le passage qui suit:

La radiodiffusion est peut-être aujourd'hui la chose qui exerce l'influence la plus profonde sur notre pays; accordons tous à cette nouvelle façon de l'envisager l'attention qu'elle mérite.

M. McCleave: Monsieur le président, avant d'aller plus loin, j'aimerais jeter des fleurs à l'honorable représentante, mais elle est bien loin depuis qu'elle a changé de fauteuil.

L'hon. Mlle LaMarsh: Allez-y.

M. McCleave: Et puisqu'il est rare qu'on couvre les ministres de fleurs, je vais nouer les miennes d'un fil, ce qui me permettra de les récupérer...

Une voix: Honte!

M. McCleave: ...au cas où la loi nous réserverait des surprises. Toutefois, je ne crois pas que ce sera le cas. A mon sens, le ministre nous a exposé clairement en six minutes ce que nous réserve la nouvelle loi sur la radiotélévision. Son discours brille par les 3 ou 4 éléments importants qu'il renferme et par sa concision, et je m'efforcerai sur ce point. Tout bien réfléchi, je ne pense pas que mes fleurs devraient avoir un fil à la tige; je l'enlève et je les offre au ministre sans arrière-pensée.

Je crois devoir définir l'attitude de l'opposition quant aux témoignages qu'entendra probablement le comité de la radiodiffusion et de la télévision au sujet du bill. Nous ne croyons pas que le comité doive entendre des témoignages, à moins que le bill ne renferme des questions autres que celles qui figurent au Livre blanc, déjà étudiées par le comité et à propos desquelles il a entendu des témoignages. Si le bill ne renferme rien de nouveau, nous croyons superflu d'entendre de nouveau la même argumentation. A mon avis, le comité permanent a fait du beau travail et a consacré beaucoup de temps à étudier les points de vue qu'on lui a présentés. Mais si le comité ne s'est pas arrêté à certains faits nouveaux, il devrait à notre avis au moins avoir le droit d'examiner la mesure et d'interroger des témoins sur ces innovations.

[M. Stanbury.]

• (5.00 p.m.)

L'autre point que j'aimerais soulever a trait au financement quinquennal proposé par le ministre. Je sais qu'une mesure distincte traitera de cette question, mais quatre considérations me viennent à l'esprit à ce sujet. Premièrement, nous autres, de ce côté-ci de la Chambre, allons montrer beaucoup de zèle pour empêcher le gouvernement de prendre complètement en main les affaires même d'une société de radiodiffusion d'État. Une surveillance, soit, mais exercée à distance, comme il convient. Deuxièmement, nous exigerons avec un soin jaloux notre part de contrôle parlementaire sur une grande partie des dépenses de fonds publics. Troisièmement, nous adopterons une attitude très circonspecte quant à la répartition des fonds. On pourrait se demander, comme vient de le faire le député de Peace-River derrière le rideau, et j'espère que ma formule sera aussi heureuse que la sienne: Combien d'années faudra-t-il à Radio-Canada pour dépenser une subvention de cinq ans? (*Exclamations*)

Merci. Quatrièmement, la conduite passée du gouvernement dans le secteur de l'inflation rendrait probablement tout plan quinquennal de subventions irréalisable et il faudrait l'examiner périodiquement pendant sa durée.

Le ministre a présenté un argument qui mérite quelques commentaires. Je veux parler de la proposition d'établir par statut le caractère canadien. L'insuccès évident de la loi antérieure sur la radiodiffusion est dû je crois au fait que même si à la Chambre des communes et à l'autre endroit les gens ont exprimé leurs sentiments concernant le réseau canadien, ils n'ont pu traduire ces sentiments dans des mesures législatives efficaces. Je crois qu'il faut être très précis dans cette loi sur la radiodiffusion pour atteindre le «canadianisme» visé.

Comme me l'écrivait ce matin un artiste: «Sous le régime actuel, nous sommes vraiment le 51^e État américain.» Je pense que cette dame d'Halifax exprime bien son opinion. Dans le domaine du spectacle, comme le signalent les préopinants, les comédiens ont l'impression de ne pas avoir la même facilité d'accès aux émissions que les autres Canadiens, notamment dans le domaine des sports, des affaires publiques et ainsi de suite. Il serait dommage que nos bons artistes canadiens soient forcés d'aller aux États-Unis ou outre-mer pour s'exprimer. Monsieur le président, j'appuie donc de tout cœur l'établissement de directives législatives en vue de ce caractère canadien que nous voulons tous.